

Dossier spécial «Backlog»

**Droits humains
remis en question**

page 3

Témoignage

page 4

**Campagne pour un
règlement global et
humanitaire**

page 5

LE "BACKLOG": UN GÂCHIS MONUMENTAL !

Le 25 octobre 1990, la ministre fédérale de l'Emploi et de l'immigration, Barbara McDougall, annonçait que 250 000 immigrants seraient acceptés chaque année jusqu'en 1995, mais elle passait sous silence la situation des 100 000 personnes toujours en attente de statut sur le territoire canadien.

Si on s'en rappelle bien, en décembre 1988 la ministre McDougall annonçait officiellement le programme de suppression de l'arriéré des revendicateurs (SAR ou communément appelé le "Backlog"), prévu pour régler le cas des 100 000 personnes prises dans le système et en attente d'une réponse depuis plusieurs années. Elle renonçait alors au traitement global et humanitaire et promettait aux requérants que leur situation serait réglée cas par cas dans les deux ans... Mais à l'heure actuelle seulement 10% ont reçu une décision finale (3244 acceptés pour motifs humanitaires et 9856 à l'audience complète).

Le 15 octobre 1990, le président du Comité permanent des Communes sur le travail, l'emploi et l'immigration, M. Jean-Pierre Blackburn, déclarait à la Presse qu'à ce rythme là, le programme mettrait encore trois ans avant de disposer de tous les dossiers et ce, tout en ayant besoin de nouveaux fonds pour y parvenir. En 1988 on prévoyait en fait déboursier la somme de 100 millions. En

juillet '90, il semblerait que ce chiffre soit largement dépassé. Qu'en sera-t-il dans trois ans? 500 millions? Mais encore ..., si ce n'était que l'argent...!

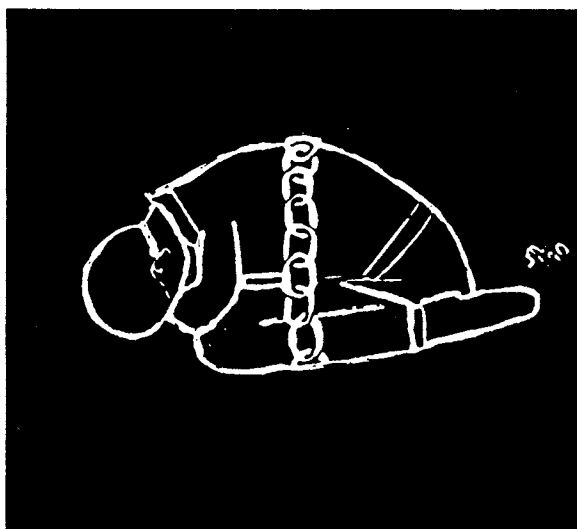
L'AMPLEUR DU PROBLÈME

Ce n'est évidemment pas donné à tout le monde de comprendre spontanément ce que signifie la douleur de l'attente et de la séparation... Mais lorsque jour après jour les intervenants, les avocats, les "Eglises", les professeurs de français..., sont confrontés à la détresse de leurs clients ou de leurs amis, la nécessité de dénoncer l'absurde de la situation se manifeste clairement.

D'ailleurs le 15 octobre dernier, ICCR (CIER Comité Inter-Églises pour les Réfugiés) divulguait à Toronto les résultats d'une recherche effectuée auprès de 200 requérants (voir article en page 3). Fait troublant rapporté: la façon de traiter les requérants dans le "Backlog",

va même jusqu'à violer un certain nombre d'articles du Traité International des Droits Civils et Politiques, traité dont le Canada est signataire.

A Montréal les ONG (organismes non gouvernementaux d'aide aux réfugiés) ont aussi ressenti la



nécessité de s'unir et de monter des documents sur la situation vécue par les requérants en attente qui fréquentent leur organisme (voir article en page 5), afin de pouvoir dénoncer encore plus fortement les impacts de ce programme de suppression de l'arriéré. Car en fait, plus on s'y attarde, mieux on y réfléchit, toute cette mascarade bureaucratique qu'est le "Backlog" dépasse l'entendement.

NOUVELLES DIRECTIVES: NOUVEAUX ECHECS !

Plus optimiste que M. Blackburn, M. Louis Grenier, directeur du programme SAR à Montréal, précisait dernièrement qu'avec les mesures entreprises, il n'était pas impossible que le programme soit terminé d'ici l'hiver '92...

En fait, depuis le tout début du Programme, la Ministre McDougall et ses fonctionnaires essaient de se convaincre, mais en vain, que leurs analyses gestionnaires et les changements de procédures régleront les problèmes d'inefficacité...(ou du moins feront patienter les intervenants et les requérants...). Mais chaque fois qu'une modification est apportée, la "machine" se grippe à nouveau.

Il y eut d'abord le fameux "Jugement Jérôme" qui est venu préciser l'illégalité du programme. Barbara McDougall a donc apporté des modifications dans les critères d'évaluation des motifs humanitaires. Résultats? Rien de changé sur le fond (peu de personnes sont acceptées à ce niveau), sinon que le programme SAR a dû réévaluer plus de 2000 dossiers et retarder indûment des procédures déjà longues.

Par la suite, (ou même avant), les requérants, les ONG... ont sonné l'alarme devant la détresse causée par la séparation des familles. De peine et de misère un système de priorité fut mis en place. Résultats? On ne s'entend pas sur la définition de "famille en danger", les requérants courent les formulaires d'un bureau à l'autre, racontent leur histoire pour la x-ième fois, attendent des télex qui n'arrivent pas... Bref, peu de résultats tangibles, une autre procédure, une autre fumisterie.

Une des dernières trouvailles pour améliorer l'efficacité depuis mi-juin '90 est que tout devrait se faire sur papier: demandes pour motifs humanitaires et PIF (formulaires d'informations personnelles). Résultats? Ce système sur papier fut inauguré en juillet par l'envoi de 1600 documents à remplir, mais seulement 350 sont revenus complétés. Conclusion? Les documents sont beaucoup trop complexes, les ONG prennent un temps fou à expliquer ces nouvelles modifications aux requérants.

En fait le système est devenu tellement compliqué

que, sous la confidentialité, même des fonctionnaires d'immigration se disent incapables de faire des prédictions, précisant "nous ne savons plus nous-même où nous allons!"

Les ONG, témoins privilégiés de cette asphyxie délirant, en sont venus à remettre sérieusement en question leurs rapports avec le programme SAR, pour lequel ils ont été désignés partenaires par l'Etat. Un intervenant précisait: "Nous ne sommes ni plus ni moins qu'une caution pour permettre aux fonctionnaires de ne pas répondre un non catégorique, de ne pas dire revenez dans trois mois, bref c'est une façon détournée de faire patienter ceux qui endurent déjà depuis 3 ans..."

LES ARGUMENTS STAGNANTS DE LA MINISTRE...

Devant un tel cauchemar bureaucratique: délais interminables, coûts exorbitants, souffrance inhumaine chez des gens qu'on laisse languir dans l'attente de LA réponse, et même violation de Traités internationaux..., combien de temps encore faudra-t-il à Barbara McDougall pour faire l'évident constat d'échec de son programme? Combien de temps encore pour admettre la nécessité d'effectuer dès maintenant un traitement global et humanitaire?

Face à cette position, force est de constater que la crainte que le Canada soit envahi par des étrangers, et par surcroît des fraudeurs qui se précipiteraient à nos frontières dès l'annonce d'une mesure humanitaire, est belle et bien toujours présente dans les discours de la ministre. La crainte de perdre le contrôle de l'immigration aux mains des envahisseurs est d'autant plus pernicieuse qu'elle se répand comme une tache d'huile parmi les fonctionnaires, les politiciens et l'opinion publique. Car même les médias se laissent prendre au piège et s'obstinent encore aujourd'hui à apposer aux demandeurs de refuge, l'étiquette peu recommandable d'immigrants illégaux! (En guise d'exemple, voir l'article de Gilles Paquin paru en première page de la Presse du 25 octobre 1990.)

La perception s'installe donc dans l'opinion publique que les revendicateurs qui arrivent à nos frontières sans papiers sont des illégaux qui ne respectent pas les lois canadiennes. Ce qu'on ne précise jamais assez semble-t-il, est qu'il est tout à fait légal et c'est même un droit de faire une demande de refuge, que les requérants qui arrivent sans papiers s'identifient à la frontière (ne passent pas entre deux postes frontières) et que la majorité d'entre eux proviennent encore de pays hautement générateurs de réfugiés. Et s'ils arrivent à nos frontières c'est bien parce que les bureaux d'immigration canadiens à l'étranger sont dans l'incapacité de répondre correctement, dans bien des cas, à la demande. Comment faire une demande de visa pour le Canada quand

Combien de temps encore faudra-t-il à Barbara McDougall pour faire l'évident constat d'échec de son programme?

l'ambassade canadienne n'existe pas?

Bref, la présomption de fraude et d'illégalité sous-entendue dans les discours de la ministre reflète une attitude négative envers les revendicateurs. Le message qui passe en douce et qui est repris dans les médias, laisse croire que nous risquons d'être envahis par des milliers de revendicateurs qui arrivent à nos frontières. Malgré tout on nous dit que nous pouvons bien nous occuper des 200.000 immigrants par année, à condition de bien "sélectionner" et d'affecter les dollars nécessaires à leur intégration...

Mais que fait-on toutes ces personnes prises dans un système né d'une crainte des abus, dont la force de travail profite déjà à la société, qui ont des enfants fréquentant

l'école depuis déjà 2-3 ans et qui plus est, dont la majorité a fui des pays hautement générateurs de réfugié?

On les laisse languir dans un système qui se prétend humanitaire, qui brise des familles et coûte des millions... Un système inefficace qui n'est désormais plus lié à la seule question de réfugié mais aussi à celle du respect des droits humains.

C'est à l'unisson que les groupes d'aides aux réfugiés, d'un bout à l'autre du Canada, n'ont pas peur de dénoncer à haute voix l'échec du programme SAR. Ils se disent prêts à poursuivre les actions engagées afin de mettre un terme à ce système aberrant où l'absurde fait loi.

Le "Backlog": droits humains remis en question

C'est un été tumultueux dans l'histoire du Canada qui s'achève, en mettant en évidence l'urgent besoin de reconsidérer les performances du Canada en matière de droits humains, devant la Commission des Nations Unies sur les Droits humains à Genève. Le Comité inter-églises pour les réfugiés (ICCR)

saisit cette occasion pour présenter un dossier sur le coût physique, mental et social que représente l'expérience du "backlog" pour les réfugiés.

Le rapport adressé aux Nations-Unies par le ICCR, sous le titre de "Civil Rights and the Refugee Claimant Backlog" (George Cram, auteur), est basé sur les résultats d'une étude menée par le ICCR en utilisant les critères pour diagnostiquer les désordres nerveux post-traumatiques. Les personnes qui souffrent de ce genre de désordres présentent des symptômes tels que la dépression et l'anxiété, des maux de tête et des difficultés à se concentrer. C'est une réponse à des situations excessivement stressantes telles que les catastrophes naturelles, la torture et le viol. Ceux qui en souffrent revivent souvent ces événements traumatisants et ressentent de la terreur.

Les résultats de l'étude montrent que la peur, l'angoisse et l'insécurité dominent la vie de plus de 200 cas étudiés. Encore plus révélateur est le fait que l'expérience des réfugiés faisant partie de l'arriérage est très semblable à celle des victimes de torture sur lesquelles Amnistie internationale a monté des dossiers. "Les effets de la torture sur l'individu sont la peur, un très haut niveau de stress, la dépression et des désordres psychologiques".

Le plus dramatique est que dans 58% des cas, les gens déclarent que leurs symptômes se sont aggravés depuis qu'ils sont au Canada. L'un de ces symptômes, les "pensées

ou sentiments suicidaires", a été mis en corrélation avec l'année où la demande de refuge a été faite; les pourcentages de personnes qui ont eu ces symptômes se lisent comme suit:

1988: 19% (2 ans au Canada)
1987: 23% (3 ans au Canada)
1986: 30% (4 ans au Canada)
1985: 63% (5 ans et plus)

Le rapport conclut ceci:

Vu que le processus actuel d'élimination de l'arriérage ne donne virtuellement aucune possibilité à qui que ce soit d'être réuni à sa famille dans un délai inférieur à 4 ans, à moins que l'on ne trouve une solution très rapidement, une bombe à retardement va nous exploser entre les mains.

L'une des assertions du rapport est que l'expérience vécue par les réfugiés à cause de l'arriérage correspond à une violation de plusieurs articles de la Convention internationale sur les droits civils et politiques, convention dont le Canada est signataire.

Selon l'article 7 de cette convention, "Aucun individu ne sera soumis à la torture ou à des traitements ou punitions cruels, inhumains et dégradants". Pourtant, le 1er janvier 1989, le système d'arriérage condamnait les personnes qui avaient cherché la protection du Canada à la détresse et l'insécurité pour des années. Tant que leur demande de refuge n'est pas réglée, elles vivent dans la peur. Elles n'osent pas mener une vie sociale normale, parce qu'un seul coup du hasard peut les "mettre dans le trouble" et leur porter préjudice. Elles ont peur de dire ce qu'elles pensent ou faire des demandes par rapport au système. Elles vivent avec le sentiment frustrant de dépendre de la bonne volonté du

Les réfugiés pris dans l'arriérage souffrent en silence, convaincus qu'ils n'ont même plus droits à leur dignité.

gouvernement ou des individus travaillant pour les réfugiés. Les réfugiés pris dans l'arriérage souffrent en silence, convaincus qu'ils n'ont même plus droit à leur dignité.

L'article 23 de la Convention internationale stipule que "La famille est l'unité de base naturelle et fondamentale de la société et, à ce titre, doit être protégée par la société et par l'Etat". Pourtant, malheureusement, les réfugiés pris dans l'arriérage se font nier ce droit puisqu'ils ne peuvent engager de démarches pour faire venir leur famille tant qu'une décision n'est pas prise sur leur cas. Beaucoup sont séparés de leur famille depuis des années et voici maintenant que le gouvernement canadien parle de restreindre non seulement ses quotas mais aussi les critères d'éligibilité pour la réunification des familles.

La Convention internationale garantit aussi l'égalité de tous devant la loi. En dépit de cette disposition, le climat d'animosité régnant lors de la législation sur l'arriérage a ouvert la porte à un traitement non acceptable des réfugiés dans le cadre des procédures légales. Le système du "backlog" a systématiquement violé les droits légaux des réfugiés. L'égalité d'accès et de traitement devant la loi a été systématiquement nié aux "réfugiés du backlog". Presque tous les agents d'immigration expérimentés ont été écartés du système de sélection. Les agents qui travaillent dans le dossier de l'arriérage sont inexpérimentés, insuffisamment qualifiés et moins bien payés. De plus, le droit à des procédures dans des délais raisonnables a aussi été violé, à cause de la nature du système d'arriérage qui est nécessairement long et

parce que l'on ne respecte pas le principe du "premier arrivé, premier servi".

En un sens, le rapport du ICCR ne fait que confirmer ce que les réfugiés et les gens qui travaillent pour eux ont toujours su, c'est-à-dire que le système de l'arriérage est cruel et injuste. Néanmoins, un tel rapport peut avoir des répercussions profondes parce qu'il porte la lutte pour les droits des réfugiés sur un terrain nouveau, dans l'arène internationale des droits humains. Si le gouvernement ne prête pas attention aux demandes que lui font les défenseurs canadiens des droits des réfugiés, peut-être qu'une pression d'ordre international aura quelque effet.

"Civil Rights and The Refugee Claimant Backlog"

est disponible au coût de 3\$

Envoyez votre demande à:

ICCR
40 St Clair St.E.
Toronto, Ont.
M4T 1M9
(416) 921-4152

Aidez-nous! Faites connaître votre soutien au rapport au bureau de Presse des Nations-Unies, à la Commission sur les Droits Humains, au Centre des Nations Unies pour les Droits Humains, Palais des Nations, CH - 1211; Genève 10; Suisse

Tél: 41-22-734-6011; Fax: 41-22-733-9879.

"Backlog": témoignage

Enfin, au terme de presque quatre ans, la plupart des entrevues et des audiences étaient terminées; mon mari et moi attendions le courrier qui nous apporterait notre autorisation de résidence. Chaque nuit, je priais pour que les documents arrivent sans délai parce que nos deux filles, âgées de six et sept ans, étaient toujours au Salvador et d'après des photos récentes, j'avais constaté qu'elles s'amaigrissaient.

A notre surprise, quatre mois après notre dernière audience, nous recevons une nouvelle convocation au lieu de nos tant attendus papiers de résidence. Cette fois-ci, ils voulaient m'interroger seule. Ca nous a beaucoup perturbés parce que nous pensions que notre cas avait été traité sur une base familiale.

J'ai passé la semaine précédant cette rencontre comme si j'étais en attente de mon arrêt de mort. J'étais persuadée que les services d'immigration avaient changé d'idée et qu'ils me convoquaient pour m'en informer.

Le jour de l'audience, j'étais dans un état lamentable. J'avais des douleurs lancinantes dans le dos et sur les côtés, l'estomac à l'envers et les genoux qui tremblaient de façon incontrôlable.

On m'appela. Nous nous sommes assis, mon mari et moi, en face de l'agente qui souriait. "Savez-vous pourquoi vous êtes ici aujourd'hui?" nous demanda-t-elle. Nous fîmes non de la tête tous les deux. Elle nous dit alors: "Oubliez la dernière convocation pour audience. Ce n'était qu'une erreur d'ordinateur. Ce que nous allons faire aujourd'hui, c'est vous donner votre statut d'immigrants reçus". J'ai fondu en larmes et pleuré jusqu'à épuisement.

Campagne pour un règlement global et humanitaire du "backlog"

En imposant le programme du "Backlog" en décembre 1988, Barbara McDougall faisait porter l'odieux de la déficience de l'ancienne loi sur le dos des demandeurs de refuge. Dès le début, les groupes d'aide aux réfugiés ont demandé un règlement global et humanitaire. Mais malgré l'incurie et les aberrations du programme SAR, la ministre a toujours refusé de nous entendre.

Tel quel, le programme SAR génère une violence psychologique vis-à-vis les demandeurs-euses de refuge. Ce processus viole les garanties de justice fondamentale et les droits de la personne. Les plus criants en ce qui concerne ce programme sont:

1. le droit d'être entendu dans des délais raisonnables;
2. le droit d'être protégé contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants.

Les principes de justice et les droits et libertés ne sont pas des concepts abstraits. La violation des droits a comme conséquence directe et/ou indirecte de maintenir l'oppression sur des personnes. C'est suite à de nombreuses consultations avec les ONG d'ici et en concertation avec des groupes d'aide du Canada, que nous avons décidé de faire une campagne d'information et de sensibilisation pour un règlement global et humanitaire du backlog.

A cette fin, nous avons formé un comité appelé "souffrance psychologique", composé de Cécile Rousseau, psychiatre, d'intervenants des principaux ONG comme La Maisonnée, ALPA, la Maison internationale de la Rive sud, le Centre social d'aide aux immigrants, et de la Ligue des droits et libertés. A l'heure où nous écrivons, l'analyse n'est pas terminée mais nous pouvons déjà cerner les grandes lignes qui se

dégageront de notre recherche.

Nous avons adopté une approche différente de celle de Toronto. Une grille de questions ouvertes fut réalisée afin de donner aux demandeurs de refuge une marge de réponses selon ce qu'ils ressentaient et vivaient. A partir de ces réponses, nous avons établi des catégories et compilé les données. Il est remarquable de pouvoir constater qu'avec deux méthodes d'enquête différentes, les conclusions à Toronto et à Montréal se révèlent similaires et ce, au pourcentage près. Dans la majorité des cas, les inquiétudes dominantes dans la vie du demandeur de refuge touchent d'abord et avant tout la réunification de sa famille et le règlement de son statut au Canada.

L'attente interminable du règlement de leur statut entraîne pour plusieurs des conséquences néfastes. Pour le demandeur de refuge au Canada, la séparation familiale l'oblige à vivre des moments extrêmes de solitude, d'angoisse et d'impuissance. Il ne peut ni aller les voir ni les faire venir, encore moins leur venir en aide, si ce n'est leur envoyer à l'occasion un peu d'argent pour leur survie. Dans certains cas, où le couple est au Canada mais dont les enfants sont restés dans



le pays d'origine, l'attente du règlement de leur situation peut être soit facteur de conflits, soit facteur de renforcement des liens. Dans les deux cas, les sentiments provoqués réveillent des émotions vécues intensément. Par ailleurs, les membres de la famille restés dans le pays d'origine ne comprenant pas toujours la lenteur du processus, se sentent abandonnés. La solitude s'empare d'eux aussi. De plus, les membres de la famille à l'étranger sont incapables de planifier leur vie tant dans l'immédiat que dans l'avenir, espérant toujours, d'un moment à l'autre, venir rejoindre les leurs au Canada. Dans bien des cas, la situation politique qui sévit dans le pays d'origine met leur vie, leur liberté et leur sécurité en danger.

L'attente d'un règlement du statut compromet également la santé mentale, voire physique, de plusieurs demandeurs. Des états d'anxiété, de dépression, sont monnaie courante chez ces personnes, en plus d'entretenir des sentiments de culpabilité envers les leurs, qu'ils ont dû laisser dans le pays d'origine. Des symptômes somatiques énumérés, les plus fréquents sont l'insomnie, les cauchemars, le manque de concentration, les maux de tête, les dérèglements nerveux, les ulcères.

Faute d'un statut, les demandeurs-euses de refuge ne peuvent faire venir leur famille et entrevoir un futur heureux. Pourtant, on observe clairement chez eux la volonté de travailler, de s'intégrer à notre société et de faire partager aux leurs la sécurité politique qu'ils ont trouvée ici, au Canada. L'enquête démontre que le programme SAR est une nuisance à l'intégration des réfugiés au Canada.

Alors que les groupes d'aide aux réfugiés, par un travail concerté, sont en train de démontrer l'injustice cruelle qui frappe les demandeurs de refuge, Barbara Mc Dougall annonçait (La Presse, 26 oct. 1990) de nouvelles restrictions aux droits des réfugiés. Le gouvernement fédéral va resserrer les critères d'admission adoptés en 1988, qui visent la réunification des familles. Ottawa va favoriser les immigrants indépendants, notamment les travailleurs qualifiés, au détriment des réfugiés et immigrants qui viennent dans le cadre de la réunification des familles.

Malgré l'incurie et les aberrations du programme SAR, la ministre a toujours refusé de nous entendre.

Dans cette conjoncture, où l'être humain est réduit à sa fonction marchande, où les droits fondamentaux sont bafoués, la campagne pour l'obtention d'un règlement global et humanitaire est un enjeu majeur. Déjà, cette campagne porte des fruits. D'abord à Toronto, où il y a une excellente couverture médiatique. A Montréal, Radio-

Canada, aux nouvelles télévisées du vendredi 26 octobre, faisait état de notre enquête sur la souffrance psychologique, la liant à celle de Toronto.

Dans les semaines à venir, une conférence de presse et des actions sont prévues. A la fin novembre, lors du congrès du Conseil canadien pour les réfugiés, nous pourrions évaluer nos actions et développer collectivement des stratégies. Cette lutte rejaillira sur l'ensemble des demandeurs-euses de refuge, qu'ils soient arrivés avant ou après la loi de 1989.

Dominique-Lin Blondin, Maison Internationale de la Rive-Sud

Fulvia Spadari, Ligue des droits et libertés, pour la campagne à Montréal.

Réfugiés: Le Point

est une projet pilote du Conseil canadien pour les Réfugiés et du Jesuit Refugee Service/Canada.

Conseil canadien pour les réfugiés, 4285 de Maisonneuve ouest, Montréal, Québec, Canada, H3Z 1K7, (514)939-2752.

Jesuit Refugee Service/ Canada, 947 Queen Street East, Toronto, Ontario, M4M 1J9, (416)469-1123.

Équipe de rédaction: André Jacob, Sylvie Moreau et Nancy Worsfold.

Traduction: Jocelyne Bertot.

Mise en Page: Centre d'édition électronique, UQAM

La nouvelle loi: mise à jour 1990

Le gouvernement a prétendu que la nouvelle loi concernant les réfugiés était nécessaire si l'on voulait augmenter l'efficacité du processus d'admission. Il a déclaré que les délais découlant de l'ancien système d'admission attiraient les fraudeurs, d'où l'arriération. Le gouvernement a également promis de ne pas sacrifier le principe d'équité au nom de la rapidité, assurant que la nouvelle loi pourrait répondre à ces deux exigences. Malheureusement, elle ne répond ni à l'une ni à l'autre. De toute évidence, elle ne sert qu'à resserrer le filet et un nouvel arriération, que l'on peut appeler "arriération C-55", est en train de s'accumuler. De plus, même si le taux d'acceptation est encore élevé, il y a toujours beaucoup d'injustices.

L'accroissement des délais et ses conséquences

cette année du réfugié.
Selon les rapports statistiques préliminaires, depuis le 30 septembre 1990, 27 046 personnes ont demandé refuge au Canada. Pour 16 133 d'entre elles, le processus d'enquête n'est même pas encore entamé. 4 238 autres demandeurs attendent une décision consécutive à l'enquête. Les milliers de cas restants s'échelonnent à une étape ou l'autre du processus.

Les délais s'aggravent de plus en plus. Actuellement, ils sont en moyenne de 7.4 mois pour une enquête. Après l'enquête, il faut compter trois mois avant qu'une décision soit rendue. Puis viennent s'ajouter les délais relevant de la Commission du statut de réfugié elle-même.

A Fort Erie, où beaucoup de réfugiés en provenance de

Tableau 1

Audiences- statistiques (1er jan.1990 au 30 juin 1990)

Demandes entendues	10 982
Retirées	216
En suspens	4 549
Enquête-rejetées	428
Commission-rejetées	1 190
Acceptées	4 599 (71,5%)

(compilé par Refugee Update, à partir des statistiques d'Immigration-Canada)

De plus, même si le taux d'acceptation est encore élevé, il y a toujours beaucoup d'injustices.

Buffalo (N.Y.) entrent au Canada, des agents d'immigration canadiens créent de nouveaux délais en renvoyant aux Etats-Unis des requérants du statut de réfugié sans même

une entrevue. Ces derniers doivent attendre jusqu'à deux semaines avant de pouvoir revenir et obtenir une entrevue, suite à laquelle ils risquent d'être renvoyés de nouveau en attendant que l'enquête soit effectuée. Ces nouveaux délais pèsent de façon dramatique sur les ressources des groupes religieux qui prennent en charge les demandeurs de statut de réfugié à Buffalo.

Certains défenseurs des droits des réfugiés s'inquiètent de ces faits, craignant un éventuel ralentissement du système. Au taux actuel de 3 000 cas par mois, on atteindra 36 000 demandes en 1990, comparativement à 20 783 en 1989. Le système est-il en mesure de traiter autant de cas? Le gouvernement est-il prêt à offrir les ressources nécessaires?

Ou, comme plusieurs le craignent, ne sera-t-on pas trop tentés de s'en tenir aux dispositions relatives au troisième pays sûr, d'autant plus qu'environ la moitié de tous les demandeurs de refuge viennent d'un seul pays, les Etats-Unis (sur les 14 601 demandes de refuge faites aux points d'entrée en 1990, 7 537 venaient de personnes en provenance des Etats-Unis).

Tableau 2

Les 10 premiers groupes entendus (1er janvier 1990 au 30 juin 1990)

Pays	Rej.Enq.	Rej.Comm.	Accept.	%Accept.*
Sri Lanka	4	95	829	89%
Somalie	-	85	1346	94%
Chine	2	134	200	60%
Salvador	11	102	350	76%
Liban	8	220	570	71%
Iran	1	50	536	91%
Bulgarie	17	11	7	20%
Pologne	61	95	23	13%
Pakistan	6	8	101	88%
Guatemala	7	20	84	76%

* ne prend pas en compte les demandes retirées

(compilé par Refugee Update, à partir des statistiques d'Immigration Canada)

Le gouvernement maintient qu'il essaie de faire face à l'augmentation des demandes en accélérant le processus et en ajoutant de nouvelles ressources. Un projet-pilote, le "P.S.I." (Processus Simplifié d'Immigration), sera bientôt appliqué à grande échelle. Il permet au comité procédant à la première enquête d'accepter les cas sur la base d'une recommandation écrite des agents d'immigration. Ceci évite une enquête complète pour les cas qui devraient normalement être acceptés. Au niveau de la Commission du statut de réfugié, le programme dit "de traitement accéléré" répond au même objectif que le projet "P.S.I." à la seconde étape du processus.

Récemment, le gouvernement a affecté 46 nouveaux membres à la Commission du statut de réfugié, dont le budget est également passé de 62 à 80 millions de dollars. Ceci afin d'aider la Commission à faire face adéquatement au nombre croissant de demandes (certains défenseurs des droits réfugiés en déduisent qu'une application à court terme du principe de troisième pays sûr est fort peu probable, puisque le gouvernement ne semble pas vouloir couper dans les emplois des membres de la Commission).

Un haut taux d'acceptation...à quel prix?

Le tableau 1 nous montre qu'on admet toujours un fort pourcentage de demandeurs de refuge depuis l'application de la nouvelle loi. Cependant, le taux global d'admissions est tombé d'environ 80% en septembre dernier à 71.5% actuellement. Le tableau 2 révèle une baisse significative du pourcentage d'admissions pour les Chinois et les Polonais.

Le tableau 3 nous indique les 10 principaux pays d'origine des demandeurs de refuge en 1990. Le seul nouveau pays sur la liste est la Bulgarie. Malgré cela, et en parlant des cas admis eux-mêmes, il demeure que de graves injustices se perpétuent dans la façon dont les demandeurs du statut de réfugié sont traités dans le cadre de la nouvelle loi.

A leur arrivée, certains d'entre eux sont mis en détention sous prétexte qu'ils viennent de pays "non-producteurs de réfugiés". On peut refuser de les relâcher à défaut d'une caution, souvent de l'ordre de 3 000 à 5 000 dollars. Si un groupe ou un individu verse la caution demandée mais que le réfugié se met en défaut pour une raison ou une autre (par exemple, la demande de refuge est rejetée et la personne reste au pays illégalement plutôt que d'être déportée), le montant total de la caution peut être réclamé. Le résultat est que certains demandeurs de refuge sont détenus pendant de longues périodes. Dernièrement, un nouveau rapport gouvernemental est venu exacerber les inquiétudes quant au système de détention. Ce rapport recommande l'aménagement de vastes services de détention, afin de

faciliter la déportation des personnes dont la demande de refuge a été rejetée (Toronto Star, 11 oct. 1990).

Lorsque le demandeur de refuge a réussi à entrer dans le système, se pose alors de façon critique la question d'une traduction adéquate. Plus souvent qu'autrement, les interprètes n'ont aucune qualification et n'ont reçu que peu ou pas du tout d'entraînement. Plus encore, des abus sont

commis. Une avocate de l'immigration, Christine Kurata, rapporte que l'un de ses clients a enregistré une conversation avec un interprète; quoique ne demandant pas directement de gratification financière, ce dernier prétendait être en mesure de favoriser ou retarder l'obtention du statut de réfugié. Deux autres de ses clients ont dû verser des gratifications à un interprète du poste-frontière de Fort Erié en décembre et janvier derniers (Now Magazine, 27 sept. 1990). Le droit à des conseils légaux est tout aussi important.

Malheureusement, nombre d'avocats n'ont pas la compétence pour défendre les cas de leurs clients, ou bien n'y sont pas intéressés ou y sont mal préparés.

En ce qui concerne la Commission du statut de réfugié elle-même, beaucoup de plaintes critiquent la qualité des décisions prises par ses membres. Les défenseurs des droits des réfugiés continuent de questionner la compétence des membres de la Commission, dont les nominations relèvent d'une méthode frisant le patronnage. Parmi les dernières personnes nommées, on retrouve deux anciens ministres du cabinet progressiste ontarien, un assistant aux trois anciens ministres du cabinet conservateur et un conseiller exécutif

A leur arrivée, certains d'entre eux sont mis en détention sous prétexte qu'ils viennent de pays "non-producteur de réfugiés".

Tableau 3

**Les 10 premiers pays d'origine
(1er janvier 1990 au 30 juin 1990)**

Pays	Demandes de refuge
1. Sri Lanka	2034
2. Somalie	1430
3. Chine	1271
4. Salvador	1003
5. Liban	932
6. Iran	808
7. Bulgarie	470
8. Pologne	267
9. Pakistan	262
10. Guatemala	232

(compilé par Refugee Update à partir des statistiques d'Immigration Canada)

qui a travaillé pour deux ministres du cabinet de Diefenbaker (Toronto Star, 18 août 1990). On sent grandir l'opinion voulant que les membres de la Commission soient sélectionnés en vertu d'un processus plus ouvert, grâce auquel les individus et les groupes travaillant avec les réfugiés pourraient jouer un véritable rôle au niveau des nominations et de la sélection.

Nous pouvons parler aussi des coupures effectuées dernièrement au service de documentation de la Commission du statut de réfugié. Le 7 août 1990, le directeur du centre de documentation de la Commission du statut de réfugié a envoyé une lettre aux organismes non-gouvernementaux

travaillant avec les réfugiés, pour les informer que le service d'information du Centre ne serait plus disponible pour les requérants du statut de réfugié ou leurs conseillers. À l'avenir, ce service ne sera offert qu'aux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et aux agents officiant au niveau des enquêtes. La Commission justifie sa décision en prétextant qu'elle reçoit "apparemment des demandes d'information incessantes alors que les ressources sont limitées". Dans un communiqué de presse récent, le Conseil canadien pour les réfugiés a critiqué cette décision qui survient au moment-même où le ministère de l'immigration est en train de mettre sur pied son propre centre de documentation.

Conseil canadien pour les réfugiés: • À noter

Conférence

Cet automne, la conférence du CCR aura lieu à l'Université du Québec à Montréal du 23 au 25 novembre. Les sujets à l'ordre du jour sont le programme de suppression de l'arriéré ("Backlog"), la nouvelle loi, les modèles de parrainage, les femmes réfugiées, les centres pour victimes de torture et les relations ONG-gouvernement. L'opportunité est excellente pour apprendre et participer à l'élaboration de la défense des droits des réfugiés au Canada. Pour s'inscrire, téléphonez au (514) 939-2752.

EXCOM

La Présidente du CCR, Margaret Third-Tsushima, a assisté à la rencontre du Comité Exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Rob Shropshire membre de l'exécutif du CCR, était aussi présent. Les points discutés lors de la rencontre touchaient la crise financière du HCR et les perspectives d'une hausse de migration due aux changements en Europe de l'Est. Margaret et Rob nous feront un compte rendu de cette rencontre à la conférence du CCR.

Nouvelles du bureau central

Ces derniers temps, Nancy Worsfold, coordonnatrice du CCR, a été fort occupée à planifier et à implanter une stratégie de financement pour l'organisme. Beau travail Nancy! Et félicitation aux comités bénévoles de Montréal qui ont travaillé pour cette conférence ainsi qu'à Bernardita Rivera qui quitte le CCR pour un nouvel emploi.

Accueil chaleureux pour un héros

Levons notre chapeau au groupe du CCR à Victoria qui, le 19 juillet, a organisé un accueil chaleureux pour le Capitaine du HMCS Provider et son équipage, au retour du sauvetage de 90 réfugiés vietnamiens, à la dérive au sud de la mer de Chine. L'action du CCR a permis d'attirer plus d'attention sur un excellent exemple de la compassion

canadienne à l'égard des réfugiés. La couverture de cet événement par les médias a compris une entrevue avec le capitaine du bateau, diffusée à l'émission "The Journal" du réseau CBC, ainsi qu'une diffusion étendue sur la côte ouest.

Administration de drogues

"Southam news" rapporte que les responsables du ministère de l'immigration ont mis fin à l'administration de drogues vis-à-vis des personnes qui opposent résistance à leur déportation.

Barnett Gordon, directeur général de l'intervention de force, a déclaré qu'un terme a été mis à cette pratique en mai dernier, peu de temps après les révélations d'un groupe de défense des réfugiés.

"Nous avons fait du ménage dans nos méthodes", déclarait-il hier au cours d'une entrevue. "Ce que nous ferons avec la demi-douzaine de personnes auxquelles, chaque année, nous devons administrer des sédatifs parce qu'elles perdaient la tête en allant à l'aéroport?.. Eh bien, nous les remettrons entre les mains de la Gendarmerie royale."

Au lieu d'utiliser des sédatifs à l'encontre des personnes qui résistent violemment à leur déportation, continue Barnett, la Gendarmerie royale se servira "de chaînes, de menottes, et autres choses du genre" pour les expédier en toute sécurité. (Toronto Star, 9 août 1990).

Entrevues à la CISR

Ces derniers mois, Soeur Betty Dilio (Catholic Immigration Bureau) a rapporté à Refugee Update le cas de trois entrevues entre ses clients et la CISR. Nous retranscrivons ici l'un de ces cas.

Voici peu de temps, un réfugié salvadorien a été interrogé par la CISR.

Pour passer cette entrevue, je m'attendais à ce que Soeur Betty m'accompagne. Elle avait toujours été avec moi auparavant; mais cette fois-ci, on ne l'a pas laissée entrer et c'est alors que j'ai commencé à m'inquiéter.

En fait, on avait autorisé Soeur Betty à assister à l'entrevue mais l'agent de la CISR en fonction ce jour-là lui a refusé l'entrée. Cet agent lui dit qu'elle n'avait rien à faire là et que tout se passerait bien, en autant qu'elle ait conseillé à son client de dire la vérité (sous-entendu: les réfugiés sont des menteurs).

Si je tenais absolument à entrer c'est parce que, à deux reprises, mes clients avaient été très ébranlés par la durée et la lourdeur de l'interrogatoire de la CISR.

Dans les cas où le minimum de fondement a déjà été établi, les réfugiés sont appelés à comparaître pour une audience approfondie. Habituellement, le fonctionnaire en charge a entre les mains leurs déclarations sous serment, qu'il utilise en reposant les questions auxquelles les réfugiés ont déjà répondu lors d'interrogatoires tenus des années avant. Ils posent également des questions complètement hors contexte ou non légitimes. Dans les deux cas, on essaie de prendre au piège les réfugiés et on les harcèle.

Lorsque Juan sortit de là , il était tout tremblant et complètement atterré. Il s'écroula en larmes sur une chaise, disant que si le Canada ne voulait pas de lui, il irait en Australie.

L'interrogatoire avait duré deux heures; on lui avait posé des questions absolument incroyables.

Il m'a posé les mêmes questions que lors de mon entrevue précédente puis il m'a demandé si j'avais eu des contacts avec des Soviétiques lorsque j'étais au Salvador.

Je sais qu'il ne me croyait pas; mais comment peut-on penser que quelqu'un comme moi, qui ne sais même pas lire

ni écrire, pourrait avoir la possibilité d'entrer en contact avec des gens d'Union Soviétique! Ça ne se passe pas comme ça dans notre pays. Jamais on ne le permettrait!

Ils ont aussi essayé de me faire dire que j'étais impliqué politiquement. J'avais seulement dit lors de ma première entrevue que je ne voulais pas que mon fils aille dans les camps (militaires) et y soit entraîné parce que tout ce qu'on leur apprend, c'est à tuer et à torturer.

Ils voulaient savoir dans quelles organisations je suis impliqué ici. Ils ne comprennent pas du tout que je n'ai pas le temps de m'occuper de ce genre de choses, parce que je travaille.

Lorsque je suis arrivé au Canada, les premiers temps j'avais des cauchemars sur la guerre: les avions en rase-motte, les bombardements, les corps jonchant les rues. J'allais régulièrement chez un psychologue et je prenais des tranquillisants. Après, je me suis senti mieux. Maintenant, je dois à nouveau consulter le psychologue et j'ai été renvoyé de mon travail. Je suis constamment hanté par cet interrogatoire. Je ne peux plus dormir. Je n'ai jamais faim. J'ai même dit à ma femme que je pensais mettre fin à mes jours.

Maintenant, j'ai juste envie de pleurer sans arrêt. Je suis allé à cette entrevue ,un grand espoir au coeur. Je pensais que c'était pour finaliser mon admission comme résident permanent et que je pourrais faire venir mes enfants. Mais maintenant, il n'y a plus rien de sûr. S'ils pouvaient arrêter de jouer au fou avec nous....

Le 24 septembre, un comité multipartite présentait à la Chambre des Communes un rapport unanime contenant 117 recommandations qui portaient sur la nature des activités et les tactiques de la CISR. Le rapport demandait que les pouvoirs et l'autonomie de la CISR soient instamment restreints. A un niveau plus fondamental, l'enjeu est la définition vague et ambiguë que donne la CISR à la notion de "danger pour la sécurité nationale". Pour la CISR, la sacro-sainte sécurité nationale, telle qu'elle la définit, justifie n'importe quoi. En conséquence, les réfugiés qui tombent sous le coup de cette logique en seront toujours les victimes. Tout effort de vie nouvelle qu'ils essaient de construire dans ce pays sera toujours sujet à défiance. Il n'existera aucune sécurité pour eux tant que la CSIR pourra aussi arbitrairement les déclarer dangereux pour la sécurité nationale.

Pour passer cette entrevue, je m'attendais à ce que Soeur Betty m'accompagne. Elle avait toujours été avec moi auparavant...

La forteresse nord-américaine

L'intégration naissante du Canada, des Etats-Unis et du Mexique en un seul bloc d'échanges économiques, a déjà des conséquences négatives pour les réfugiés d'Amérique centrale.

Le Centre d'information et d'éducation sur les migrations de Tiquana (Mexique), nous brosse un sombre tableau des événements survenus au Mexique récemment; ces derniers sont liés aux efforts des Etats-Unis pour endiguer le flot de migrants en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du sud.

- Le nombre de points de contrôle à la frontière guatémaltèque est passé de 18 à 55; les contrôles de sécurité à l'aéroport de Mexico ont été multipliés.
- A Tiquana seulement, on arrête plus de 100 personnes en provenance d'Amérique centrale; à Matamorros, ce nombre est encore plus élevé; les personnes arrêtées n'ont pas droit à un conseiller légal; les personnes déportées sont refoulées à la frontière guatémaltèque (les Salvadoriens sont reconduits à la frontière du Salvador où les autorités du pays les cueillent pour les envoyer en prison).
- On exerce de plus grandes pressions sur les agents mexicains pour qu'ils refusent des gratifications (par conséquent, les gens doivent payer plus cher!).

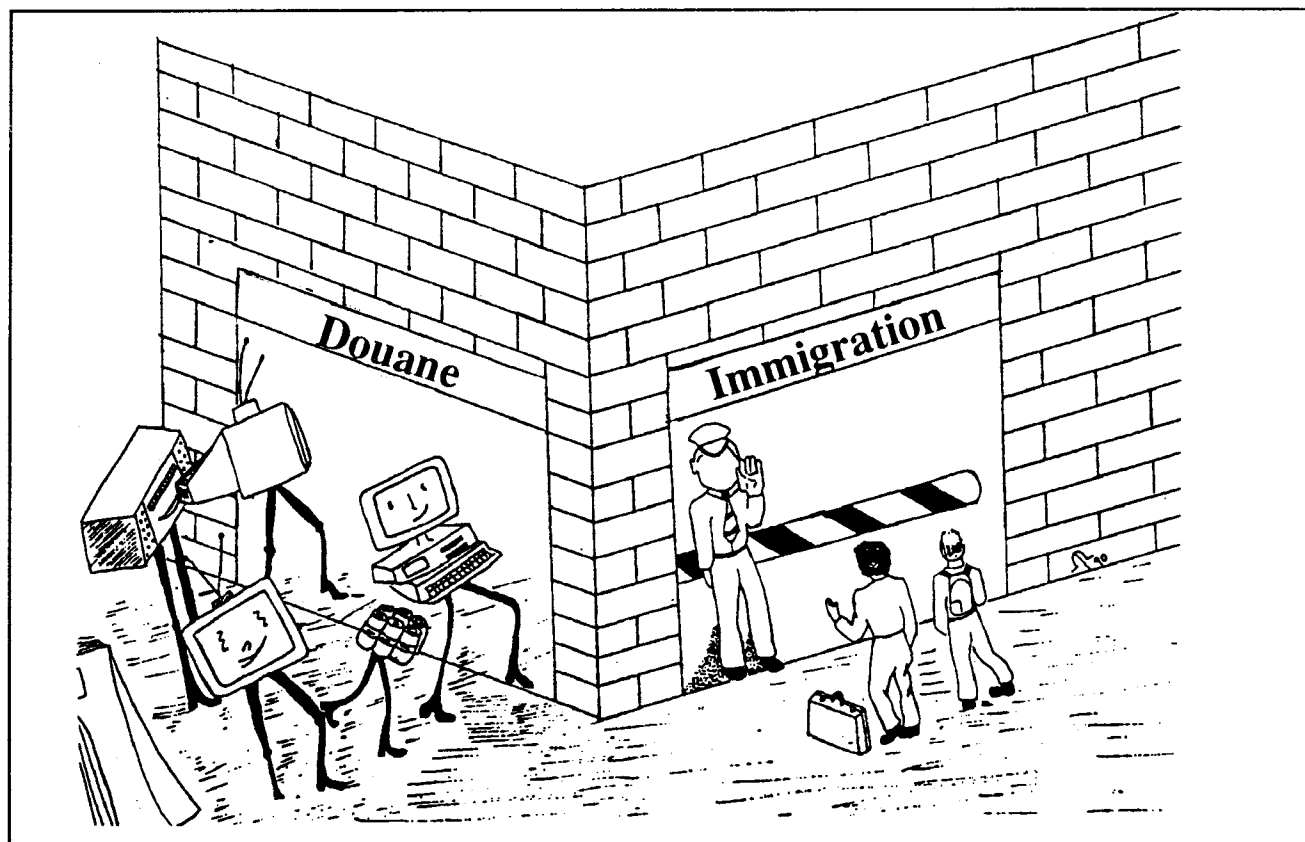
• Selon la législation mexicaine, les réfugiés illégaux (dont on estime le nombre à 3 000), ont trois ans pour prendre la nationalité mexicaine ou bien retourner dans leur pays.

• Du côté américain, on a haussé d'un cran les efforts pour barrer la route à l'afflux de migrants en déployant les marines, la Garde nationale, la police locale, des hélicoptères et 7 chars d'assaut (à 18 millions de dollars pièce).

Le résultat, déclare Jose Luis Canchola, directeur fondateur du CIEM, c'est

plus de violence, plus de désespoir et des paiements plus élevés aux "coyotes". En 1989, 24 personnes ont été tuées à moins de cinq miles de la frontière Etats-Unis/Mexique et 85 en traversant l'autoroute.

De toute évidence, l'intégration économique de l'Amérique du Nord signifie que le Canada devra assumer une plus grande responsabilité et un plus grand engagement, compte tenu des conditions à l'origine du flot de réfugiés d'Amérique centrale et de la persécution dont ils sont victimes.



Visa pour les Kényens

Les réfugiés kényens qui fuient les balles et les prisons du régime répressif du Kenya devront obtenir des visas de l'ambassade canadienne de Nairobi s'ils veulent chercher refuge au Canada.

Ce récent avis du gouvernement canadien a jeté une ombre de plus sur l'engagement du Canada envers les conventions internationales sur les droits humains et la protection des réfugiés.

Les responsables du ministère de l'immigration allèguent qu'au cours des six premiers mois de 1989, seulement quatre requérants du statut de réfugié étaient d'origine keynienne, alors qu'en 1990, toujours pendant les six premiers mois, il y en avait eu 128.

Ces statistiques ne mentionnent pas qu'en 1990, au cours de ces mêmes six mois, plus de 50 Keyniens ont été fusillés par les troupes gouvernementales lors de campagnes contre le système de parti unique et contre les violations des droits humains. Elles ne parlent pas des 1 500 personnes qui sont actuellement traduites en cour pour des raisons politiques. Pas un mot non plus sur l'état d'urgence camouflé qui règne au Kenya du nord, où les troupes gouvernementales commettent atrocités et massacres.

Est-ce donc si surprenant que le nombre de Keyniens fuyant leur pays pour des raisons politiques ait augmenté? Certainement pas. Ce qui est surprenant par contre, c'est qu'au moment-même où les alliés occidentaux des Keyniens exercent des pressions visant des changements démocratiques au Kenya, le gouvernement Mulroney semble se rapprocher encore plus du régime dictatorial de Moi. Que des visas soient imposés aux Keyniens est une grande victoire pour le gouvernement Keynien. Et c'est un acte honteux de la part du gouvernement canadien qui se vante d'être démocratique.

Organisation pour les droits humains des Keyniens.

Rejet de deux réfugiés mozambicains

Le comité d'aide aux réfugiés de Montréal (CAR) demande l'appui du réseau Vigil et du réseau Action Protection pour contacter Barbara McDougall au sujet de deux revendicateurs au statut de réfugié du Mozambique, L.M. et R.G.

CAR s'est impliqué dans le cas de ces deux cousins depuis leur arrivée au Canada en avril 1989. Depuis le début, divers problèmes et irrégularités ont été notés dans la façon dont leur dossier a été traité par l'immigration - à un point tel que CAR est porté à croire qu'une décision politique fut prise de les retourner au Mozambique.

Un des principaux problèmes dans leur cas fut la présence du même arbitre pour entendre les deux causes, auxquelles il ne trouva aucun minimum de fondement. Il refusa de se désister du deuxième cas même après avoir rejeté le premier (qui de toute évidence a la même histoire).

Les deux hommes ont perdu leur famille dans un massacre perpétré sur leur village par la RENAMO. Des preuves existent d'ailleurs pour supporter ce fait. De plus, durant l'enquête, un expert est venu témoigner sur la situation actuelle au Mozambique.

"Réfugiés", la revue du HCR de septembre 1990, est dédiée en partie aux millions de réfugiés ayant fui le Mozambique. En 1989 l'Office National du Film a par ailleurs collaboré à la production d'un documentaire: "Mozambique: voyage au coeur de la nuit" qui fait état de la situation politique dramatique de ce pays.

Bref, si un pays doit être vu comme pays générateur de réfugiés... c'est bien le Mozambique!

Actions d'urgence

ACTION URGENTE—ACTION URGENTE—ACTION

Merci à tous ceux qui ont répondu à la campagne d'urgence pour Mahmood Hassan Randeree. Le ministère est intervenu; il sera autorisé à demeurer au Canada.

Dans le dernier numéro de Refugee Update, nous avons mentionné que Mohamed Ahmet Said, le demandeur de refuge keynien menacé par le gouvernement de se faire droguer pour être déporté, était toujours en détention. Nous sommes heureux d'annoncer qu'il a été libéré dernièrement, grâce à une garantie de 5 000\$ signée par le Jesuite Refugee Service/Canada, au nom de plusieurs individus et groupes. Mohamed Ahmet Said est actuellement en appel pour son avis de déportation.